

LISTE COMMUNALE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT L'OCCUPATION DES SOLS

LIBELLE DE LA SERVITUDE	REF	OBJET	Acte instituant la servitude	Gestionnaires
PASSAGE TRAVAUX et ENTRETIEN DES OUVRAGES	A4	Cours d'eau non domaniaux	Arrêté préfectoral du 03/06/1992	Direction Départementale des Territoires 1 rue des Cévennes - 73011 CHAMBERY
CANALISATION D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT	A5	Collecteur d'eaux usées et renforcement du réseau d'eau potable	Arrêté préfectoral du 03/10/2005	Syndicat intercommunal d'eau potable et d'assainissement du Bugeon 79, place de la Mairie - 73130 SAINT AVRE
PROTECTION DES BOIS ET FORETS	A8	Forêt domaniale RTM de La Madeleine	Loi du 27/07/1898	Restauration des Terrains en Montagne 42, quai Charles Roissard - 73026 CHAMBERY
MONUMENTS HISTORIQUES	AC1	Monument inscrit : église Sainte Théodule	Arrêté du 20/01/1994	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine 94, boulevard de Bellevue - 73000 CHAMBERY
PROTECTION DES EAUX	AS1	Périmètre de protection du captage d'Ancenay	Arrêté préfectoral du 15/02/2016	Agence Régionale de Santé 94, boulevard de Bellevue - 73018 CHAMBERY
REMONTEES MECANIKES ET PISTES DE SKI	EL4	Régularisation de l'emprise foncières des pistes de ski alpin et des remontées mécaniques de la station	Arrêté préfectoral du 09/07/2015	SIVOM de SAINT FRANÇOIS LONGCHAMP MONTGELLAFREY
	EL4	Télesiège du Frêne	Arrêté préfectoral du 13/06/2005	
LIGNES ELECTRIQUES	I4	Ligne aérienne 225 kV Albertville – Longefan 1	Déclaration d'utilité publique du 20/09/1971	Réseau de Transport d'Électricité – GMR Savoie 455, avenue du Pont de Rhonne 73200 ALBERTVILLE
TELECOMMUNICATIONS : PROTECTION CONTRE LES PERTURBATIONS ELECTROMAGNETIQUES	PT1	Station hertzienne de Montgellafrey	Arrêté ministériel du 03/07/1991	ORANGE – UPR – SE 2, chemin des Têts 74012 ANNECY cedex
TÉLÉCOMMUNICATIONS : PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES	PT2	Station hertzienne de Montgellafrey : zone secondaire de dégagement r 1500 m	Décret du 23/11/1989	
	PT2	Station hertzienne de Montgellafrey : zone secondaire de dégagement couloir 1500 x 100 m		

Mise à jour par arrêté municipal,  
à Saint François Longchamp, le